

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

---

## COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 16 FEVRIER 2017 A 20H00 SALLE POLYVALENTE CHALAMONT

Nombre de membres en exercice : 60

Nombre de membres présents : 56

Nombre de membres qui ont pris part au vote : 59

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Lucette	LEVERT	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE-SUR-CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Michel	GIRER	MIONNAY
Jean-Luc	BOURDIN	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Carmen	MÉNA	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Excusés :

François	CHRISTOLHOMME	Excusé
Jean-Paul	GRANDJEAN	Pouvoir à M. Michel GIRER
Jean Michel	GAUTHIER	Pouvoir à M. Didier MUNERET
Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON

**I- APPEL DES PRESENTS**

Monsieur le Président ouvre la séance et fait l'appel.

**II- DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur Patrick JOSSERAND est élu secrétaire de séance en application des articles L.2121-15 et L.5211-1 du CGCT, adopté à l'unanimité.

**III- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 26 JANVIER 2017**

Arrivée de M. RIMAUD, M. BENMEDJAHED.

Monsieur le Président soumet à l'approbation de l'Assemblée le compte rendu de la précédente réunion.

M. MUNERET précise qu'il faut inverser dans l'article 37 sa non-participation à ce vote et la demande de vote à bulletin secret.

Pour les points 37 et 38, il n'est pas indiqué pourquoi certains élus n'ont pas participé au vote or cela a été débattu pour les points de la piscine, faute de débat contradictoire.

Pour le point 5 sur les indemnités de fonction, le compte rendu est fidèle à ce qui a été dit mais il y a une erreur du Président. L'indemnité de M. Muneret sur Chalaronne Centre était de 88 % et non 100%.

Pour le point 11, la date de réunion de la CLECT paraissait rapide, ne permettant pas d'en débattre en conseils municipaux pour désigner les représentants. Il avait été dit que c'était un impératif règlementaire avant le 16 février or l'impératif était la communication au 16 février des montants des attributions de compensation.

Pour la subvention de l'office de tourisme, il reviendra dessus dans les questions diverses.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide, avec les remarques de M. MUNERET :

- **D'approuver** le compte rendu.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **IV- PRESENTATION DU CENTRE AQUATIQUE DES AUTIERES**

Arrivée de M. COMTET, M. BERNIGAUD, M. HUMBERT.

M. Le Président rappelle que le projet de réhabilitation de la piscine de Villars les Dombes est particulièrement ancien puisqu'il a été envisagé au début du précédent mandat soit en 2008.

Cet équipement, qui aurait fêté ses 53 années en 2017, était logiquement devenu obsolète.

Une étude interne avait été diligentée en interne dès 2012.

Validée lors du débat d'orientation budgétaire 2015, la réhabilitation du centre aquatique a été formalisée par le choix d'un AMO, Espelia en décembre 2015.

Le centre aquatique est principalement destiné à apprendre à nager aux enfants. Il faut rappeler les 1 366 noyades accidentelles et les 462 décès constatés en 2009 qui placent les collectivités face à une responsabilité évidente.

Présentation du projet du Centre Aquatique des Autières par l'entreprise titulaire du Marché de Conception Réalisation, CITINEA et l'Assistant à Maître d'Ouvrage de la Communauté de Communes ESPELIA.

#### **V- ANNULATION DE LA DELIBERATION 2017-09 RELATIVE A LA CREATION DES COMMISSIONS THEMATIQUES INTERCOMMUNALES**

Monsieur le Président rappelle que lors de sa séance du 26 janvier 2017 le Conseil Communautaire a majoritairement décidé de créer quatorze commissions composées de douze conseillers communautaires et trois conseillers municipaux.

Le Conseil Communautaire a également validé une méthode de constitution de ces commissions s'appuyant sur des candidatures transmises préalablement à la communauté de communes.

Compte-tenu des demandes reçues le 7 février, il apparait possible, moyennant un assouplissement des règles de composition décidées le 26 janvier 2017, de retenir tous les conseillers communautaires et municipaux qui se sont déclarés intéressés pour s'investir dans les commissions thématiques.

Cette démarche permettrait de garantir une forte association de tous les conseillers communautaires qui le souhaitent et de permettre d'impliquer les conseillers municipaux.

Cette disposition doit également traduire concrètement la volonté de l'exécutif communautaire d'œuvrer à entretenir et renforcer le lien avec toutes les communes du territoire.

Dans cette optique, Monsieur le Président propose d'assouplir les règles de composition des commissions thématiques intercommunales.

En substance, il propose de remplacer, dans le texte de la délibération initiale (N° 2017-09) la phrase suivante : « Monsieur le Président propose de créer quatorze commissions composées de douze conseillers communautaires et trois conseillers municipaux dans les domaines suivants » par la phrase suivante : « Monsieur le Président propose de créer quatorze commissions idéalement composées de douze conseillers communautaires et trois conseillers municipaux. Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire peut augmenter le nombre de membres des commissions et ajuster la proportion de conseillers communautaires et municipaux. Les commissions travaillent dans les domaines suivants : »

Afin de permettre cette amélioration du fonctionnement de l'institution, il convient, dans un premier temps d'annuler la délibération N° 2017-09 avant de proposer au Conseil Communautaire d'adopter une délibération intégrant les assouplissements précédemment évoqués.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **D'approuver** l'annulation de la délibération 2017-09 du 26 janvier 2017 relative à la création des commissions thématiques intercommunales.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **VI- CREATION DES COMMISSIONS THEMATIQUES INTERCOMMUNALES**

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire peut former des commissions chargées d'étudier divers dossiers, projets et notamment les questions pouvant être soumises au Conseil Communautaire.

Ces commissions ne possèdent pas de pouvoir de décision et émettent simplement un avis. Cet avis est présenté au Conseil Communautaire lorsque la question vient en délibération devant lui. Elles préparent les travaux du Conseil Communautaire ou du Bureau dont elles sont chargées d'éclairer les débats. Les séances de ces instances ne sont pas publiques, mais peuvent entendre, en tant que de besoin, des personnalités extérieures.

Monsieur le Président propose de créer quatorze commissions idéalement composées de douze conseillers communautaires et trois conseillers municipaux. Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire peut augmenter le nombre de membres des commissions et ajuster la proportion de conseillers communautaires et municipaux. Les commissions travaillent dans les domaines suivants :

- 1/Finances, RH, Administration Générale,**
- 2/Culture, vie associative, patrimoine, CLD, évènementiel**
- 3/Développement économique**
- 4/Tourisme**
- 5/Proximité-Mutualisation**
- 6/SCOT, PLUI, ADS**
- 7/Action sociale**
- 8/Environnement**
- 9/Travaux**
- 10/SPANC et assainissement collectif**
- 11/Transports, mobilité, gens du voyage**
- 12/Gemapi, Natura 2000, eau potable**
- 13/LEADER et PAEC**
- 14/Communication**

Monsieur le Président rappelle que les candidatures devaient avoir été déposées huit jours avant le Conseil Communautaire du 16 février 2017, soit au plus tard le 7 février au siège de la Communauté de Communes de la Dombes. Cependant, si le nombre de candidatures déposées dans les délais ne permet pas d'affecter la totalité des 15 postes, des conseillers communautaires pourront faire acte de candidature au cours de la séance.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **De créer** les quatorze commissions thématiques intercommunales comme énoncées ci-dessus.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**VII- CREATION DE LA COMMISSION THEMATIQUE INTERCOMMUNALE FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION GENERALE**

Composition :

- Monsieur le Président, Président de droit
- Madame la Vice-présidente déléguée : Mme Isabelle DUBOIS
- 20 membres

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **De créer** la commission thématique intercommunale finances, ressources humaines, administration générale comme énoncée ci-dessus.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**VIII- CONSTITUTION DE LA COMMISSION THEMATIQUE INTERCOMMUNALE FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION GENERALE**

Composition :

- Monsieur le Président, Président de droit
- Madame la Vice-présidente déléguée : Mme Isabelle DUBOIS
- Membres élus :

Prénom	NOM	COMMUNE	CONSEILLER
Patrick	MATHIAS	CHATILLON SUR CHALARONNE	Communautaire
Caroline	BASTOUL	STE OLIVE	Communautaire
Claude	LEFEVER	ST ANDRE DE CORCY	Communautaire
Gilles	CELLIER	LE PLANTAY	Communautaire
Martine	VERNU	ABERGEMENT CLEMENCIAT	Communautaire
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX	Communautaire
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT	Communautaire
Gilbert	LIMANDAS	ST PAUL DE VARAX	Communautaire
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES	Communautaire
Jean Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN	Communautaire
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX	Communautaire
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT	Communautaire
Jean-Pierre	QUIBLIER-SARBACH	CHATILLON SUR CHALARONNE	Municipal
Catherine	PICHOUD BARBAZ	MIONNAY	Municipal
Eric	JACQUAND	VILLARS LES DOMBES	Municipal
Dominique	LAURENT	ST ANDRE LE BOUCHOUX	Municipal

Paul	HENRY	CHANEINS	Municipal
Guy	MINASSIAN	ST PAUL DE VARAX	Municipal
Sophie	KHIEU	ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Municipal
Sonia	PERI	ST GEORGES SUR RENON	Municipal

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **De désigner** les membres de la commission thématique intercommunale finances, ressources humaines, administration générale, comme énoncés ci-dessus.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**IX- CREATION DE LA COMMISSION THEMATIQUE INTERCOMMUNALE CULTURE, VIE ASSOCIATIVE, PATRIMOINE, CLD, EVENEMENTIEL**

Composition :

- Monsieur le Président, Président de droit
- Monsieur le Vice-président délégué : M. Patrick MATHIAS
- 25 membres

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **De créer** la commission thématique intercommunale culture, vie associative, patrimoine, CLD, évènementiel, comme énoncée ci-dessus.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**X- CONSTITUTION DE LA COMMISSION THEMATIQUE INTERCOMMUNALE CULTURE, VIE ASSOCIATIVE, PATRIMOINE, CLD, EVENEMENTIEL**

Composition :

- Monsieur le Président, Président de droit
- Monsieur le Vice-président délégué : M. Patrick MATHIAS
- Membres élus :

Prénom	NOM	COMMUNE	CONSEILLER
Michel	JACQUARD	CHATILLON SUR CHALARONNE	Communautaire
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON SUR CHALARONNE	Communautaire
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS	Communautaire
Emilie	FLEURY	MIONNAY	Communautaire
Jacky	NOUET	ST MARCEL	Communautaire
Jerome	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES	Communautaire
André	MICHON	CHATILLON LA PALUD	Communautaire
Myriam	LOZANO	CHATILLON LA PALUD	Communautaire
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON	Communautaire
Jacqueline	CUTIVET	LA CHAPELLE DU CHATELARD	Municipal
Daniel	BOUVIER	CHATENAY	Municipal
Josiane	BROYER	LE PLANTAY	Municipal
Marine	PONCEBLANC	ABERGEMENT CLEMENCIAT	Municipal
Agnès	REMLINGER	ST ANDE LE CORCY	Municipal
Victor	BERDAH	VERSAILLEUX	Municipal

Yves	DEHECQ	BANEINS	Municipal
Paul	HENRY	CHANEINS	Municipal
Alain	REY	MIONNAY	Municipal
Brigitte	RIVET	CHALAMONT	Municipal
Bruno	CHARVIEUX	CHALAMONT	Municipal
Sandrine	ROJON	ST PAUL DE VARAX	Municipal
Brigitte	PULCINI	VILLETTE SUR AIN	Municipal
Cecile	BRANCA	MONTHIEUX	Municipal
Laurent	COUTURIER	ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Municipal
Francis	PESTELLE	MARLIEUX	Municipal

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **De désigner** les membres de la commission thématique intercommunale culture, vie associative, patrimoine, CLD, évènementiel, comme énoncés ci-dessus.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**XI- CREATION DE LA COMMISSION THEMATIQUE INTERCOMMUNALE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Composition :

- Monsieur le Président, Président de droit
- Madame la Vice-présidente déléguée : Mme Edwige GUEYNARD et Monsieur le Vice-président délégué : M. Dominique PETRONE
- 16 membres

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **De créer** la commission thématique intercommunale développement économique, comme énoncée ci-dessus.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**XII- CONSTITUTION DE LA COMMISSION THEMATIQUE INTERCOMMUNALE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Composition :

- Monsieur le Président, Président de droit
- Madame la Vice-présidente déléguée : Mme Edwige GUEYNARD et Monsieur le Vice-président délégué : M. Dominique PETRONE
- Membres élus :

Prénom	NOM	COMMUNE	CONSEILLER
Guy	MONTRADE	CHATILLON SUR CHALARONNE	Communautaire
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS	Communautaire
Marcel	LANIER	ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Communautaire
Claude	LEFEVER	ST ANDRE DE CORCY	Communautaire
Emilie	FLEURY	MIONNAY	Communautaire
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE	Communautaire
Guy	FORAY	CHATILLON SUR CHALARONNE	Communautaire
Jean Luc	BOURDIN	MIONNAY	Communautaire

Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES	Communautaire
Jean-Pierre	QUIBLIER-SARBACH	CHATILLON SUR CHALARONNE	Municipal
Frederic	DESPIERRES	ST ANDRE LE BOUCHOUX	Municipal
Delphine	BOUILLOUX	ABERGEMENT CLEMENCIAT	Municipal
Delphine	VENET	CHANEINS	Municipal
Dominique	SIMONETTI	BANEINS	Municipal
Jacques	PETIT	NEUVILLE LES DAMES	Municipal
Denis	PROST	MONTHIEUX	Municipal

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **De désigner** les membres de la commission thématique intercommunale développement économique, comme énoncés ci-dessus.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **XIII- CREATION DE LA COMMISSION THEMATIQUE INTERCOMMUNALE TOURISME**

Composition :

- Monsieur le Président, Président de droit
- Monsieur le Vice-président délégué : M. Florent CHEVREL
- 23 membres

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **De créer** la commission thématique intercommunale tourisme, comme énoncée ci-dessus.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **XIV- CONSTITUTION DE LA COMMISSION THEMATIQUE INTERCOMMUNALE TOURISME**

Composition :

- Monsieur le Président, Président de droit
- Monsieur le Vice-président délégué : M. Florent CHEVREL
- Membres élus :

<b>Prénom</b>	<b>NOM</b>	<b>COMMUNE</b>	<b>CONSEILLER</b>
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON SUR CHALARONNE	Communautaire
Claude	RICHARDET	CONDEISSIAT	Communautaire
Christiane	CURNILLON	RELEVANT	Communautaire
Françoise	GOZE	CHATENAY	Communautaire
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX	Communautaire
Jacky	NOUET	ST MARCEL	Communautaire
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT	Communautaire
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS	Communautaire
Marc	BARRY	CHANEINS	Communautaire
Sylvie	CASTRIGNANO	ST GEORGES SUR RENON	Communautaire
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES	Communautaire
Joel	RACCURT	ST GERMAIN SUR RENON	Communautaire
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT	Communautaire



Sylvie	RAVOUX	CHATILLON SUR CHALARONNE	Municipal
Robert	VACLE	ABERGEMENT CLEMENCIAT	Municipal
Nathalie	ALBERT	ST ANDRE LE BOUCHOUX	Municipal
Agnès	DUPERRIER	VILLARS LES DOMBES	Municipal
Emmanuelle	ENTIOPE	CHATILLON LA PALUD	Municipal
Victor	BERDAH	VERSAILLEUX	Municipal
René	VERNAY	BANEINS	Municipal
Fabienne	SERRAND	VALEINS	Municipal
Alain	REY	MIONNAY	Municipal
Christine	BEAUFORT VELUT	VILLETTE SUR AIN	Municipal

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **De désigner** les membres de la commission thématique intercommunale tourisme, comme énoncés ci-dessus.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**XV- CREATION DE LA COMMISSION THEMATIQUE INTERCOMMUNALE PROXIMITE-MUTUALISATION**

Composition :

- Monsieur le Président, Président de droit
- Madame la Vice-présidente déléguée : Mme Gisèle BACONNIER
- 17 membres

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **De créer** la commission thématique intercommunale proximité mutualisation, comme énoncée ci-dessus.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**XVI- CONSTITUTION DE LA COMMISSION THEMATIQUE INTERCOMMUNALE PROXIMITE-MUTUALISATION**

Composition :

- Monsieur le Président, Président de droit
- Madame la Vice-présidente déléguée : Mme Gisèle BACONNIER
- Membres élus :

Prénom	NOM	COMMUNE	CONSEILLER
Guy	MONTRADE	CHATILLON SUR CHALARONNE	Communautaire
Caroline	BASTOUL	STE OLIVE	Communautaire
Christophe	MONIER	ST GERMAIN SUR RENON	Communautaire
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX	Communautaire
Alain	JAYR	ST ANDRE LE BOUCHOUX	Communautaire
Monique	LACROIX	ST ANDRE DE CORCY	Communautaire
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY	Communautaire
Martine	MOREL PIRON	ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Communautaire
Jean Pierre	GRANGE	BANEINS	Communautaire

Karine	VOISIN	BOULIGNEUX	Communautaire
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT	Communautaire
Jacques	PAPILLON	ST GEORGES SUR RENON	Communautaire
Claude	LEFEVER	ST ANDRE DE CORCY	Communautaire
Daniel	DUBOST	ABERGEMENT CLEMENCIAT	Municipal
Jocelyne	PATUREL	VILLARS LES DOMBES	Municipal
Patrick	JOLY	NEUVILLE LES DAMES	Municipal
Cecile	BRANCA	MONTHIEUX	Municipal

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **De désigner** les membres de la commission thématique intercommunale proximité mutualisation, comme énoncés ci-dessus.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**XVII- CREATION DE LA COMMISSION THEMATIQUE INTERCOMMUNALE SCOT, PLUI, ADS**

Composition :

- Monsieur le Président, Président de droit
- Monsieur le Vice-président délégué : M. François MARECHAL
- 28 membres

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **De créer** la commission thématique intercommunale SCOT, PLUI, ADS, comme énoncée ci-dessus.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**XVIII- CONSTITUTION DE LA COMMISSION THEMATIQUE INTERCOMMUNALE SCOT, PLUI, ADS**

Composition :

- Monsieur le Président, Président de droit
- Monsieur le Vice-président délégué : M. François MARECHAL
- Membres élus :

Prénom	NOM	COMMUNE	CONSEILLER
Lucette	LEVERT	CHATILLON SUR CHALARONNE	Communautaire
Michel	JACQUARD	CHATILLON SUR CHALARONNE	Communautaire
Françoise	BERNILLON	ST NIZIER LE DESERT	Communautaire
Françoise	GOZE	CHATENAY	Communautaire
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX	Communautaire
Jean Pierre	BARON	ST ANDRE DE CORCY	Communautaire
Michel	LIVENAIS	ST ANDRE DE CORCY	Communautaire
Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT	Communautaire
Jerome	CLAIR	VERSAILLEUX	Communautaire
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD	Communautaire
Jean Luc	BOURDIN	MIONNAY	Communautaire

Frédéric	BARDON	VALEINS	Communautaire
Patrice	FLAMAND	CHANEINS	Communautaire
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE LES DAMES	Communautaire
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT	Communautaire
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX	Communautaire
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES	Communautaire
Dominique	PETRONE	ST MARCEL	Communautaire
Frederic	DESPIERRES	ST ANDRE LE BOUCHOUX	Municipal
Noel	RAVET	LE PLANTAY	Municipal
Daniel	VERNAY	SULIGNAT	Municipal
Chantal	BROUILLET	CHATILLON LA PALUD	Municipal
Jean Marc	DUBOST	BANEINS	Municipal
Henri	CORMORECHE	MIONNAY	Municipal
Monique	LAURENT	CHALAMONT	Municipal
Laurent	COUTURIER	ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Municipal
Sophie	KHIEU	ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Municipal
Régis	VISIEDO	ST GEORGES SUR RENON	Municipal

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **De désigner** les membres de la commission thématique intercommunale SCOT, PLUI, ADS, comme énoncés ci-dessus.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**XIX- CREATION DE LA COMMISSION THEMATIQUE INTERCOMMUNALE ACTION SOCIALE**

Composition :

- Monsieur le Président, Président de droit
- Madame la Vice-présidente déléguée : Mme Monique LACROIX
- 23 membres

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **De créer** la commission thématique intercommunale action sociale, comme énoncée ci-dessus.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**XX- CONSTITUTION DE LA COMMISSION THEMATIQUE INTERCOMMUNALE ACTION SOCIALE**

Composition :

- Monsieur le Président, Président de droit
- Madame la Vice-présidente déléguée : Mme Monique LACROIX
- Membres élus :

Prénom	NOM	COMMUNE	CONSEILLER
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON SUR CHALARONNE	Communautaire
Françoise	BERNILLON	ST NIZIER LE DESERT	Communautaire

Jean Pierre	BARON	ST ANDRE DE CORCY	Communautaire
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY	Communautaire
Emilie	FLEURY	MIONNAY	Communautaire
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX	Communautaire
Marie Françoise	PIERRE	BIRIEUX	Communautaire
Sylvie	RAVOUX	CHATILLON SUR CHALARONNE	Municipal
Christine	GRIMOUD	ST GERMAIN SUR RENON	Municipal
Josiane	BROYER	LE PLANTAY	Municipal
Frederic	HAUPERT	ST ANDRE LE BOUCHOUX	Municipal
André	LLOBELL	ABERGEMENT CLEMENCIAT	Municipal
Simone	BORROD	ST ANDRE DE CORCY	Municipal
Sandrine	FREDERIX	ST ANDRE DE CORCY	Municipal
Stephanie	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES	Municipal
Karine	CHATELET	ROMANS	Municipal
Victor	BERDAH	VERSAILLEUX	Municipal
Caroline	ZIEBA	VERSAILLEUX	Municipal
Benjamin	LLOBET	CHALAMONT	Municipal
Ingrid	MORENO	CONDEISSIAT	Municipal
Claire	STREMSDOERFER	ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Municipal
Sonia	PERI	ST GEORGES SUR RENON	Municipal
Delphine	GUDET	MARLIEUX	Municipal

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **De désigner** les membres de la commission thématique intercommunale action sociale, comme énoncés ci-dessus.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**XXI- CREATION DE LA COMMISSION THEMATIQUE INTERCOMMUNALE ENVIRONNEMENT**

Composition :

- Monsieur le Président, Président de droit
- Messieurs les Vice-présidents délégués : M. Michel JACQUARD et M. Christophe MONIER
- 24 membres

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **De créer** la commission thématique intercommunale environnement, comme énoncée ci-dessus.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**XXII- CONSTITUTION DE LA COMMISSION THEMATIQUE INTERCOMMUNALE ENVIRONNEMENT**

Composition :

- Monsieur le Président, Président de droit
- Messieurs les Vice-présidents délégués : M. Michel JACQUARD et M. Christophe MONIER
- Membres élus :

Prénom	NOM	COMMUNE	CONSEILLER
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON SUR CHALARONNE	Communautaire
Françoise	GOZE	CHATENAY	Communautaire
Martine	MOREL PIRON	ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Communautaire
Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT	Communautaire
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX	Communautaire
Marie Claude	IMBERT	BANEINS	Communautaire
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE LES DAMES	Communautaire
Jean Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN	Communautaire
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX	Communautaire
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX	Communautaire
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE	Communautaire
Olivier	BONNEFIN	DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Municipal
Pierre	GROSLON	LE PLANTAY	Municipal
Jerome	VAUCHER	SULIGNAT	Municipal
Nathalie	ALBERT	ST ANDRE LE BOUCHOUX	Municipal
Ludovic	LOREAU	ST ANDRE DE CORCY	Municipal
Laurent	PERRADIN	ROMANS	Municipal
Christiane	MARTINEZ	CONDEISSIAT	Municipal
Nathalie	ORGERET	VALEINS	Municipal
Didier	DESMARIS	ST PAUL DE VARAX	Municipal
Brigitte	PULCINI	VILLETTE SUR AIN	Municipal
Jean Yves	GAILLOT	ST GEORGES SUR RENON	Municipal
Joel	FAGNI	MARLIEUX	Municipal
Mélanie	MATHIEU	CHANEINS	Municipal

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **De désigner** les membres de la commission thématique intercommunale environnement, comme énoncés ci-dessus.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **XXIII- CREATION DE LA COMMISSION THEMATIQUE INTERCOMMUNALE TRAVAUX**

Composition :

- Monsieur le Président, Président de droit
- Monsieur le Vice-président délégué : M. Bernard OLLAGNIER
- 15 membres

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **De créer** la commission thématique intercommunale travaux, comme énoncée ci-dessus.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **XXIV- CONSTITUTION DE LA COMMISSION THEMATIQUE INTERCOMMUNALE TRAVAUX**

Composition :

- Monsieur le Président, Président de droit
- Monsieur le Vice-président délégué : M. Bernard OLLAGNIER
- Membres élus :

Prénom	NOM	COMMUNE	CONSEILLER
Guy	MONTRADE	CHATILLON SUR CHALARONNE	Communautaire
Alain	JAYR	ST ANDRE LE BOUCHOUX	Communautaire
Jean Pierre	BARON	ST ANDRE DE CORCY	Communautaire
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX	Communautaire
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT	Communautaire
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES	Communautaire
Michel	ALBERTI	MARLIEUX	Communautaire
Christophe	MONIER	ST GERMAIN SUR RENON	Communautaire
Philippe	PERREAULT	CHATILLON SUR CHALARONNE	Municipal
Frederic	DESPIERRES	ST ANDRE LE BOUCHOUX	Municipal
Pierre	GROSLON	LE PLANTAY	Municipal
Mathieu	BIELOKOPYTOFF	VILLARS LES DOMBES	Municipal
Jean Pierre	MERMET BIJON	BOULIGNEUX	Municipal
Eric	LAFAY	ST NIZIER LE DESERT	Municipal
Philippe	DE JERPHANION	ST GEORGES SUR RENON	Municipal

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **De désigner** les membres de la commission thématique intercommunale travaux, comme énoncés ci-dessus.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**XXV- CREATION DE LA COMMISSION THEMATIQUE INTERCOMMUNALE SPANC ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Composition :

- Monsieur le Président, Président de droit
- Monsieur le Vice-président délégué : M. Cyrille CHAFFARD
- 21 membres

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **De créer** la commission thématique intercommunale SPANC et assainissement collectif, comme énoncée ci-dessus.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**XXVI- CONSTITUTION DE LA COMMISSION THEMATIQUE INTERCOMMUNALE SPANC ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Composition :

- Monsieur le Président, Président de droit
- Monsieur le Vice-président délégué : M. Cyrille CHAFFARD
- Membres élus :

Prénom	NOM	COMMUNE	CONSEILLER
Michel	JACQUARD	CHATILLON SUR CHALARONNE	Communautaire
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES	Communautaire
Françoise	GOZE	CHATENAY	Communautaire
Guy	FORAY	CHATILLON SUR CHALARONNE	Communautaire
Marc	RIGOLLET	SULIGNAT	Communautaire
André	MICHON	CHATILLON LA PALUD	Communautaire
Jerome	CLAIR	VERSAILLEUX	Communautaire
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD	Communautaire
Jean Luc	BOURDIN	MIONNAY	Communautaire
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT	Communautaire
Jean Marie	CHENOT	CRANS	Communautaire
Jacques	PAPILLON	ST GEORGES SUR RENON	Communautaire
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX	Communautaire
Philippe	PERREAULT	CHATILLON SUR CHALARONNE	Municipal
Phillipe	POTTIER	LE PLANTAY	Municipal
Roger	BUET	ABERGEMENT CLEMENCIAT	Municipal
Daniel	MOREL	CONDEISSIAT	Municipal
Jean Marc	CHATELET	ROMANS	Municipal
Didier	DESMARIS	ST PAUL DE VARAX	Municipal
Alain	LHERBETTE	VILLETTE SUR AIN	Municipal
Fabien	BOURGEY	ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Municipal

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **De désigner** les membres de la commission thématique intercommunale SPANC et assainissement collectif, comme énoncés ci-dessus.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**XXVII- CREATION DE LA COMMISSION THEMATIQUE INTERCOMMUNALE TRANSPORTS, MOBILITE ET GENS DU VOYAGE**

Composition :

- Monsieur le Président, Président de droit
- Madame la Conseillère déléguée : Mme Fabienne-BAS DESFARGES
- 8 membres

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **De créer** la commission thématique intercommunale transports, mobilité et gens du voyage, comme énoncée ci-dessus.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**XXVIII- CONSTITUTION DE LA COMMISSION THEMATIQUE INTERCOMMUNALE TRANSPORTS, MOBILITE ET GENS DU VOYAGE**

Composition :

- Monsieur le Président, Président de droit
- Madame la Conseillère déléguée : Mme Fabienne-BAS DESFARGES

- Membres élus :

Prénom	NOM	COMMUNE	CONSEILLER
Christiane	CURNILLON	RELEVANT	Communautaire
Monique	LACROIX	ST ANDRE DE CORCY	Communautaire
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT	Communautaire
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES	Communautaire
Sylvie	RAVOUX	CHATILLON SUR CHALARONNE	Municipal
Michel	MACON	VILLARS LES DOMBES	Municipal
Jean Paul	VAN HEMELRIJCK	VILLARS LES DOMBES	Municipal
Guy	BIAJOUX	ST GEORGES SUR RENON	Municipal

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **De désigner** les membres de la commission thématique intercommunale transports, mobilité et gens du voyage, comme énoncés ci-dessus.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**XXIX- CREATION DE LA COMMISSION THEMATIQUE INTERCOMMUNALE GEMAPI, NATURA 2000, EAU POTABLE**

Composition :

- Monsieur le Président, Président de droit
- Monsieur le Conseiller délégué : M. Jean Marie CHENOT
- 19 membres

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **De créer** la commission thématique intercommunale GEMAPI, Natura 2000, eau potable, comme énoncée ci-dessus.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**XXX- CONSTITUTION DE LA COMMISSION THEMATIQUE INTERCOMMUNALE GEMAPI, NATURA 2000, EAU POTABLE**

Composition :

- Monsieur le Président, Président de droit
- Monsieur le Conseiller délégué : M. Jean Marie CHENOT
- Membres élus :

Prénom	NOM	COMMUNE	CONSEILLER
Guy	MONTRADE	CHATILLON SUR CHALARONNE	Communautaire
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX	Communautaire
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX	Communautaire
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Communautaire
Carmen	MENA	VILLARS LES DOMBES	Communautaire
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX	Communautaire
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD	Communautaire
Jean Luc	BOURDIN	MIONNAY	Communautaire
Roland	BERNIGAUD	ST PAUL DE VARAX	Communautaire



Jacques	AMBRE	VILLETTE SUR AIN	Communautaire
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX	Communautaire
Martial	TRINQUE	DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Communautaire
Gilbert	LIMANDAS	ST PAUL DE VARAX	Communautaire
Pascal	CURNILLON	CHATILLON SUR CHALARONNE	Municipal
Phillipe	POTTIER	LE PLANTAY	Municipal
Jean Paul	MARGUIN	ABERGEMENT CLEMENCIAT	Municipal
Bernard	GUILLEMAUD	VILLARS LES DOMBES	Municipal
Martine	MICHAUD	CONDEISSIAT	Municipal
Fabien	BOURGEY	ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Municipal

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **De désigner** les membres de la commission thématique intercommunale GEMAPI, Natura 2000, eau potable, comme énoncés ci-dessus.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**XXXI- CREATION DE LA COMMISSION THEMATIQUE INTERCOMMUNALE LEADER ET PAEC**

Composition :

- Monsieur le Président, Président de droit
- Monsieur le Conseiller délégué : M. Gérard BRANCHY
- 15 membres

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **De créer** la commission thématique intercommunale LEADER et PAEC, comme énoncée ci-dessus.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**XXXII- CONSTITUTION DE LA COMMISSION THEMATIQUE INTERCOMMUNALE LEADER ET PAEC**

Composition :

- Monsieur le Président, Président de droit
- Monsieur le Conseiller délégué : M. Gérard BRANCHY
- Membres élus :

Prénom	NOM	COMMUNE	CONSEILLER
Guy	MONTRADE	CHATILLON SUR CHALARONNE	Communautaire
Patrick	MATHIAS	CHATILLON SUR CHALARONNE	Communautaire
Françoise	BERNILLON	ST NIZIER LE DESERT	Communautaire
Marcel	LANIER	ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Communautaire
Martial	TRINQUE	DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Communautaire
Jean Pierre	BARON	ST ANDRE DE CORCY	Communautaire
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD	Communautaire
Jean Pierre	GRANGE	BANEINS	Communautaire
Roland	BERNIGAUD	ST PAUL DE VARAX	Communautaire
Gilbert	LIMANDAS	ST PAUL DE VARAX	Communautaire

Jean Marie	CHENOT	CRANS	Communautaire
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE	Communautaire
Christophe	MONIER	ST GERMAIN SUR RENON	Communautaire
Mathieu	BERARD	ST PAUL DE VARAX	Municipal
Yannick	PETITJEAN	CONDEISSIAT	Municipal

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **De désigner** les membres de la commission thématique intercommunale LEADER et PAEC, comme énoncés ci-dessus.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**XXXIII- CREATION DE LA COMMISSION THEMATIQUE INTERCOMMUNALE COMMUNICATION**

Composition :

- Monsieur le Président, Président de droit
- Monsieur le Conseiller délégué : M. François CHRISTOLHOMME
- 14 membres

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **De créer** la commission thématique intercommunale communication, comme énoncée ci-dessus.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**XXXIV- CONSTITUTION DE LA COMMISSION THEMATIQUE INTERCOMMUNALE COMMUNICATION**

Composition :

- Monsieur le Président, Président de droit
- Monsieur le Conseiller délégué : M. François CHRISTOLHOMME
- Membres élus :

Prénom	NOM	COMMUNE	CONSEILLER
Patrick	MATHIAS	CHATILLON SUR CHALARONNE	Communautaire
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON SUR CHALARONNE	Communautaire
Myriam	LOZANO	CHATILLON LA PALUD	Communautaire
Emilie	FLEURY	MIONNAY	Communautaire
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES	Communautaire
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX	Communautaire
Claude	RICHARDET	CONDEISSIAT	Communautaire
Christophe	MONIER	ST GERMAIN SUR RENON	Communautaire
Florent	CHEVREL	NEUVILLE LES DAMES	Communautaire
Karine	VOISIN	BOULIGNEUX	Communautaire
Gilles	MARTINON	CHATILLON SUR CHALARONNE	Municipal
Patrick	SOCQUET	LE PLANTAY	Municipal
Emmanuelle	ENTIOPE	CHATILLON LA PALUD	Municipal
Martine	MICHAUD	CONDEISSIAT	Municipal

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide par 58 voix pour et 1 abstention (M. DUPRE) :

- **De désigner** les membres de la commission thématique intercommunale communication, comme énoncés ci-dessus.

### **XXXV- ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'il convient de procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de Communes de la Dombes.

La commission est présidée par le Président de la Communauté de Communes de la Dombes et le Conseil Communautaire doit élire cinq membres titulaires et suppléants en son sein au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Monsieur le Président rappelle que les candidatures devaient avoir été déposées huit jours avant le Conseil Communautaire du 16 février 2017, soit au plus tard le 7 février au siège de la Communauté de Communes de la Dombes. Cependant, si le nombre de candidatures déposées dans les délais ne permet pas d'affecter la totalité des postes, des conseillers communautaires pourront faire acte de candidature au cours de la séance.

M. GIRER indique que 2 listes se sont présentées.

Liste 1 :

<b>Prénom</b>	<b>NOM</b>	<b>COMMUNE</b>	<b>CONSEILLER</b>
Alain	JAYR	ST ANDRE LE BOUCHOUX	Communautaire
Marcel	LANIER	ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Communautaire
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN	Communautaire
Jacques	PAPILLON	ST GEORGES SUR RENON	Communautaire
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY	Communautaire
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Communautaire
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT	Communautaire
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS	Communautaire
Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT	Communautaire
André	MICHON	CHATILLON LA PALUD	Communautaire

Liste 2 :

<b>Prénom</b>	<b>NOM</b>	<b>COMMUNE</b>	<b>CONSEILLER</b>
Michel	JACQUARD	CHATILLON SUR CHALARONNE	Communautaire
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES	Communautaire
Jean-Marie	CHENOT	CRANS	Communautaire
Christophe	MONIER	ST GERMAIN SUR RENON	Communautaire
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX	Communautaire
Philippe	PERREAULT	CHATILLON SUR CHALARONNE	Municipal
Patrick	MATHIAS	CHATILLON SUR CHALARONNE	Communautaire
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES	Communautaire
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS	Communautaire
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES	Communautaire

M. GIRER propose de grouper les 2 listes s'ils le souhaitent.

M. HUMBERT accepte la proposition.

Une suspension de séance est accordée pendant 15 minutes.

Voici la nouvelle liste présentée :

Prénom	NOM	COMMUNE	CONSEILLER
Alain	JAYR	ST ANDRE LE BOUCHOUX	Communautaire
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES	Communautaire
Jean-Marie	CHENOT	CRANS	Communautaire
Christophe	MONIER	ST GERMAIN SUR RENON	Communautaire
Marcel	LANIER	ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Communautaire
Philippe	PERREAULT	CHATILLON SUR CHALARONNE	Municipal
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Communautaire
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT	Communautaire
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS	Communautaire
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES	Communautaire

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **De désigner** les membres de la Commission d'Appel d'Offres, comme énoncés ci-dessus.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

M. GIRER remercie les personnes qui se sont retirées, l'atteinte d'un consensus c'est une chose qu'on devrait essayer de trouver plus souvent.

**XXXVI- ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION POUR LES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'il convient de procéder à l'élection des membres de la commission DSP de la Communauté de Communes de la Dombes.

La commission est présidée par le Président de la Communauté de Communes de la Dombes et le Conseil Communautaire doit élire cinq membres titulaires et suppléants en son sein au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Monsieur le Président rappelle que les candidatures devaient avoir été déposées huit jours avant le Conseil Communautaire du 16 février 2017, soit au plus tard le 7 février au siège de la Communauté de Communes de la Dombes. Cependant, si le nombre de candidatures déposées dans les délais ne permet pas d'affecter la totalité des postes, des conseillers communautaires pourront faire acte de candidature au cours de la séance.

M. GIRER indique qu'il y a 2 listes qui se sont présentées.

Liste 1 :

Prénom	NOM	COMMUNE	CONSEILLER
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN	Communautaire
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS	Communautaire
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT	Communautaire
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY	Communautaire
Jacques	PAPILLON	ST GEORGES SUR RENON	Communautaire

Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Communautaire
Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT	Communautaire
André	MICHON	CHATILLON LA PALUD	Communautaire
Guy	FORAY	CHATILLON SUR CHALARONNE	Communautaire
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT	Communautaire

Liste 2 :

Prénom	NOM	COMMUNE	CONSEILLER
Patrick	MATHIAS	CHATILLON SUR CHALARONNE	Communautaire
Florent	CHEVREL	NEUVILLE LES DAMES	Communautaire
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES	Communautaire
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY	Communautaire
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON	Communautaire
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON SUR CHALARONNE	Communautaire
Jean-Marie	CHENOT	CRANS	Communautaire
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT	Communautaire
Michel	JACQUARD	CHATILLON SUR CHALARONNE	Communautaire
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS	Communautaire

M. GIRER propose de grouper les 2 listes s'ils le souhaitent.

M. MUNERET accepte la proposition et souhaite inversant la répartition 3/2 pour avoir un consensus total.

Une concertation est organisée par les 2 listes.

Il n'y a pas de consensus.

Liste 1 : 22 pour dont 2 pouvoirs, soit 2 sièges

Liste 2 : 36 pour dont 1 pouvoir, soit 3 sièges

1 abstention M. BERNIGAUD

Voici la liste après le vote et la répartition des sièges :

Prénom	NOM	COMMUNE	CONSEILLER
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN	Communautaire
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS	Communautaire
Patrick	MATHIAS	CHATILLON SUR CHALARONNE	Communautaire
Florent	CHEVREL	NEUVILLE LES DAMES	Communautaire
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES	Communautaire
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Communautaire
Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT	Communautaire
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON SUR CHALARONNE	Communautaire
Jean-Marie	CHENOT	CRANS	Communautaire
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT	Communautaire

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide, par 36 voix pour, 22 voix contre et 1 abstention (M. BERNIGAUD) :

- **De désigner** les membres de la commission pour les Délégations de Service Public, comme énoncé ci-dessus.

**XXXVII- ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'il convient de procéder à l'élection des membres de la commission intercommunale pour l'accessibilité de la Communauté de Communes de la Dombes.

La Commission est présidée par le Président de la Communauté de Communes et est composée :

- d'un représentant de chaque commune,
- de quinze représentants, au plus, des usagers ;
- d'un à cinq représentants des associations représentant les personnes handicapées.

Les services communautaires et communaux concernés sont invités à participer aux travaux de cette commission.

Monsieur le Président rappelle que les candidatures devaient avoir été déposées huit jours avant le Conseil Communautaire du 16 février 2017, soit au plus tard le 7 février au siège de la Communauté de Communes de la Dombes. Cependant, si le nombre de candidatures déposées dans les délais ne permet pas d'affecter la totalité des postes, des conseillers communautaires pourront faire acte de candidature au cours de la séance.

Les candidatures sont :

<b>Prénom</b>	<b>NOM</b>	<b>COMMUNE</b>
Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Ginette	BROYER	BANEINS
		BIRIEUX
Anne Marie	MAISSON	BOULIGNEUX
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Mélanie	MATHIEU	CHANEINS
Françoise	GOZE	CHATENAY
		CHATILLON LA PALUD
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
		CONDEISSIAT
		CRANS
		DOMPIERRE-SUR-CHALARONNE
		LA CHAPELLE DU CHATELARD
		LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
		MARLIEUX
		MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Patrick	JOLY	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
		ROMANS
Michel	LIVENAI	SAINT ANDRE DE CORCY
		SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX
Sylvie	CASTRIGNANO	SAINT GEORGES-SUR-RENON

		SAINT GERMAIN SUR RENON
		SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
		SAINT TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
		SANDRANS
		SULIGNAT
Ghislaine	TAPONAT	VALEINS
Philippe	DIARD	VERSAILLEUX
		VILLARS LES DOMBES
Gilbert	TODESCHINI	VILLETTE SUR AIN

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **De désigner** les membres de la commission intercommunale pour l'accessibilité, comme énoncé ci-dessus.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**XXXVIII- ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Considérant que la commission intercommunale des impôts directs est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique ;

Considérant que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur proposition de ses communes membres ;

Monsieur le Président propose de procéder à l'élection des membres de la commission intercommunale des impôts directs, pour la durée du mandat, composée de dix commissaires titulaires et de dix commissaires suppléants.

Monsieur le Président rappelle que les candidatures devaient avoir été déposées huit jours avant le Conseil Communautaire du 16 février 2017, soit au plus tard le 7 février au siège de la Communauté de Communes de la Dombes. Cependant, si le nombre de candidatures déposées dans les délais ne permet pas d'affecter la totalité des postes, des conseillers communautaires pourront faire acte de candidature au cours de la séance.

Les candidatures sont :

Prénom	NOM	COMMUNE	CONSEILLER
Lucette	LEVERT	CHATILLON SUR CHALARONNE	Communautaire
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES	Communautaire
Michel	LIVENAIS	ST ANDRE DE CORCY	Communautaire
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX	Communautaire
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX	Communautaire
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON SUR CHALARONNE	Communautaire
Thierry	PAUCHARD	STE OLIVE	Communautaire
Gilbert	LIMANDAS	ST PAUL DE VARAX	Communautaire

Caroline	BASTOUL	STE OLIVE	Communautaire
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD	Communautaire
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES	Communautaire
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY	Communautaire
Jean Luc	BOURDIN	MIONNAY	Communautaire
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE LES DAMES	Communautaire
Patrick	MATHIAS	CHATILLON SUR CHALARONNE	Communautaire
Fabienne	BAS DESFARGES	CHATILLON SUR CHALARONNE	Communautaire
Jean Pierre	GRANGE	BANEINS	Communautaire
Anne Marie	MAISSON	BOULIGNEUX	Municipal
Denis	PROST	MONTHIEUX	Municipal
Jean Marie	CHENOT	CRANS	Communautaire
Karine	VOISIN	BOULIGNEUX	Communautaire
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT	Communautaire
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS	Communautaire
Gilles	CELLIER	LE PLANTAY	Communautaire
Guy	MONTRADE	CHATILLON SUR CHALARONNE	Communautaire

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **De désigner** les membres de la commission intercommunale des impôts directs, comme énoncé ci-dessus.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**XXXIX- MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ORGANOM**

Présentation par M. MONIER.

Les nouveaux statuts d'ORGANOM intègrent la réorganisation administrative de certains territoires membres du syndicat ayant aboutis à la création de nouvelles communautés de communes.

Il appartient aujourd'hui à chaque EPCI adhérent de délibérer pour acter cette modification des statuts d'ORGANOM.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **D'approuver** la modification des statuts proposée par ORGANOM.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**XL- ELECTION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ORGANOM**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'il convient de procéder à l'élection des représentants au Syndicat Mixte de traitement des ordures ménagères ORGANOM. La Communauté de Communes de la Dombes compte 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants.

Monsieur le Président rappelle que les candidatures devaient avoir été déposées huit jours avant le Conseil Communautaire du 16 février 2017, soit au plus tard le 7 février au siège de la Communauté de Communes de la Dombes. Cependant, si le nombre de candidatures déposées dans les



délais ne permet pas d'affecter la totalité des postes, des conseillers communautaires pourront faire acte de candidature au cours de la séance.

Les candidatures des titulaires sont :

Prénom	NOM	COMMUNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON SUR CHALARONNE
Christophe	MONIER	ST GERMAIN SUR RENON
Josiane	BROYER	LE PLANTAY
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX

Les candidatures des suppléants sont :

Prénom	NOM	COMMUNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON SUR CHALARONNE
Jean Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Martial	TRINQUE	DOMPIERRE SUR CHALARONNE

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **De désigner** les délégués titulaires et suppléants au Syndicat Mixte de traitement des ordures ménagères ORGANOM, comme énoncés ci-dessus.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **XLI- ELECTION DES DELEGUES A L'ASSOCIATION AMORCE**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'il convient de procéder à l'élection d'un délégué titulaire au sein des diverses instances de l'association, ainsi qu'un délégué suppléant.

Monsieur le Président rappelle que les candidatures devaient avoir été déposées huit jours avant le Conseil Communautaire du 16 février 2017, soit au plus tard le 7 février au siège de la Communauté de Communes de la Dombes. Cependant, si le nombre de candidatures déposées dans les délais ne permet pas d'affecter la totalité des postes, des conseillers communautaires pourront faire acte de candidature au cours de la séance.

La candidature du titulaire est :

Prénom	NOM	COMMUNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON SUR CHALARONNE

La candidature du suppléant est :

Prénom	NOM	COMMUNE
Christophe	MONIER	ST GERMAIN SUR RENON

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **De désigner** les délégués titulaire et suppléant à l'association AMORCE, comme énoncés ci-dessus.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **XLII- ELECTION DES DELEGUES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL CHALARONNE CENTRE**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'il convient de procéder à la désignation des représentant(e)s de la Communauté de Communes au Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Intercommunal Chalaronne Centre, au nombre de vingt : un représentant pour chaque commune de l'ancien territoire Chalaronne Centre, deux pour Neuville-les-Dames et St Trivier-sur-Moignans, quatre pour Châtillon-sur-Chalaronne.

Le Président de la Communauté de Communes et le Vice-président en charge du tourisme sont conviés avec voix consultative au Conseil d'Administration, sans en être membres.

Monsieur le Président rappelle que les candidatures devaient avoir été déposées huit jours avant le Conseil Communautaire du 16 février 2017, soit au plus tard le 7 février au siège de la Communauté de Communes de la Dombes. Cependant, si le nombre de candidatures déposées dans les délais ne permet pas d'affecter la totalité des postes, des conseillers communautaires pourront faire acte de candidature au cours de la séance.

Les candidatures sont :

Prénom	NOM	COMMUNE
Noel	TEPPE	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
		BANEINS
		CHANEINS
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	RAVOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Claude	RICHARDET	CONDEISSIAT
		DOMPIERRE-SUR-CHALARONNE
		NEUVILLE-LES-DAMES
		NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Chantal	SIMONET	ROMANS
		SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX
Sylvie	CASTRIGNANO	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Martine	MOREL PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
		SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
		SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Fabienne	SERRAND	VALEINS

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **De désigner** les représentant(e)s de la Communauté de Communes au Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Intercommunal Chalaronne Centre, comme énoncés ci-dessus.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**XLIII- ELECTION DES DELEGUES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES MULTI-ACCUEILS ASSOCIATIFS TOM POUCE ET L'ARCHE DES BAMBINS**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'il convient de procéder à l'élection d'un délégué au sein du conseil d'administration du multi-accueil associatif L'Arche des

Bambins, à Neuville-les-Dames, et de deux délégués du conseil d'administration du multi-accueil associatif Tom'Pouce, à Châtillon-sur-Chalaronne.

Monsieur le Président rappelle que les candidatures devaient avoir été déposées huit jours avant le Conseil Communautaire du 16 février 2017, soit au plus tard le 7 février au siège de la Communauté de Communes de la Dombes. Cependant, si le nombre de candidatures déposées dans les délais ne permet pas d'affecter la totalité des postes, des conseillers communautaires pourront faire acte de candidature au cours de la séance.

Les candidatures pour L'Arche des Bambins, à Neuville-les-Dames sont :

Prénom	NOM	COMMUNE
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	MILLET	NEUVILLE LES DAMES
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON SUR CHALARONNE

Mesdames Eliane MILLET et Sylvie BIAJOUX retirent leurs candidatures.

Les candidatures pour Tom'Pouce, à Châtillon-sur-Chalaronne sont :

Prénom	NOM	COMMUNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON SUR CHALARONNE
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **De désigner** Madame Monique LACROIX comme déléguée au sein du conseil d'administration du multi-accueil associatif L'Arche des Bambins, à Neuville-les-Dames :

- **De désigner** Mesdames Monique LACROIX et Sylvie BIAJOUX comme déléguées du conseil d'administration du multi-accueil associatif Tom'Pouce, à Châtillon-sur-Chalaronne.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**XLIV- ELECTION D'UN DELEGUE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE SOCIAL LA PASSERELLE**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'il convient de procéder à l'élection d'un délégué au sein du conseil d'administration du Centre Social La Passerelle.

Monsieur le Président rappelle que les candidatures devaient avoir été déposées huit jours avant le Conseil Communautaire du 16 février 2017, soit au plus tard le 7 février au siège de la Communauté de Communes de la Dombes. Cependant, si le nombre de candidatures déposées dans les délais ne permet pas d'affecter la totalité des postes, des conseillers communautaires pourront faire acte de candidature au cours de la séance.

Les candidatures sont :

Prénom	NOM	COMMUNE
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Karine	CHATELET	ROMANS

Madame LACROIX : 39 voix

Madame CHATELET : 15 voix

5 abstentions

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide, par 39 voix pour Mme LACROIX, 15 voix pour Mme CHATELET et 5 abstentions :

- **De désigner** Madame Monique LACROIX comme déléguée au sein du conseil d'administration du Centre Social La Passerelle.

**XLV- ELECTION DES DELEGUES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MARPA « NOVAVILLA », A NEUVILLE-LES-DAMES**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'il convient de procéder à l'élection de 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants au sein du conseil d'administration de la MARPA « Novavilla » à Neuville-les-Dames.

Monsieur le Président rappelle que les candidatures devaient avoir été déposées huit jours avant le Conseil Communautaire du 16 février 2017, soit au plus tard le 7 février au siège de la Communauté de Communes de la Dombes. Cependant, si le nombre de candidatures déposées dans les délais ne permet pas d'affecter la totalité des postes, des conseillers communautaires pourront faire acte de candidature au cours de la séance.

Les candidatures des titulaires sont :

Prénom	NOM	COMMUNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON SUR CHALARONNE
Chantal	SIMONET	ROMANS
Florent	CHEVERL	NEUVILLE LES DAMES
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT

Les candidatures des suppléants sont :

Prénom	NOM	COMMUNE
Lucette	LEVERT	CHATILLON SUR CHALARONNE
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Monique	LACROIX	ST ANDRE DE CORCY
Christiane	CURNILLON	RELEVANT

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **De désigner** les délégués titulaires et suppléants au conseil d'administration de la MARPA « Novavilla » à Neuville-les-Dames, comme énoncés ci-dessus.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**XLVI- ELECTION D'UN DELEGUE A LA COMMISSION LOGEMENT TERRITORIALISEE (CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN - MDS DOMBES)**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'il convient de procéder à l'élection d'un délégué au sein de la Commission Logement Territorialisée (Conseil Départemental de l'Ain – Maison Départementale de la Solidarité Dombes).

Monsieur le Président rappelle que les candidatures devaient avoir été déposées huit jours avant le Conseil Communautaire du 16 février 2017, soit au plus tard le 7 février au siège de la Communauté de Communes de la Dombes. Cependant, si le nombre de candidatures déposées dans les délais ne permet pas d'affecter la totalité des postes, des conseillers communautaires pourront faire acte de candidature au cours de la séance.

La candidature est :

Prénom	NOM	COMMUNE
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **De désigner** Madame Monique LACROIX comme déléguée au sein de la Commission Logement Territorialisée (Conseil Départemental de l'Ain – Maison Départementale de la Solidarité Dombes).

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**XLVII- ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE LA VEYLE VIVANTE**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'il convient de procéder à l'élection de 8 délégués titulaires et 8 délégués suppléants au Syndicat Mixte Veyle Vivante.

Monsieur le Président rappelle que les candidatures devaient avoir été déposées huit jours avant le Conseil Communautaire du 16 février 2017, soit au plus tard le 7 février au siège de la Communauté de Communes de la Dombes. Cependant, si le nombre de candidatures déposées dans les délais ne permet pas d'affecter la totalité des postes, des conseillers communautaires pourront faire acte de candidature au cours de la séance.

Les candidatures des titulaires sont :

<b>Prénom</b>	<b>NOM</b>	<b>COMMUNE</b>
Gabriel	THUILLIER	CHALAMONT
Gérard	MAURE	CHATENAY
André	MICHON	CHATILLON LA PALUD
Jean Marie	CHENOT	CRANS
Philippe	POTTIER	LE PLANTAY
Denis	CHARNAY	SAINT NIZIER LE DESERT
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Gilbert	TODESCHINI	VILLETTE SUR AIN

Les candidatures des suppléants sont :

<b>Prénom</b>	<b>NOM</b>	<b>COMMUNE</b>
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Françoise	GOZE	CHATENAY
Pierre	BALLAND	CHATILLON LA PALUD
Didier	BEREZIAT	CRANS
Noel	RAVET	LE PLANTAY
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Jacques	MANDIER	VERSAILLEUX
Jacques	AMBRE	VILLETTE SUR AIN

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **De désigner** les délégués titulaires et suppléants au Syndicat Mixte Veyle Vivante, comme énoncés ci-dessus.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**XLVIII- ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE BASSE VALLEE DE L'AIN**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'il convient de procéder à l'élection de 8 délégués titulaires (2 Chalamont, 2 Crans, 2 Châtillon la Palud et 2 Villette sur Ain) et

8 délégués suppléants (2 Chalamont, 2 Crans, 2 Châtillon la Palud et 2 Villette sur Ain) au Syndicat Mixte Basse Vallée de l'Ain.

Monsieur le Président rappelle que les candidatures devaient avoir été déposées huit jours avant le Conseil Communautaire du 16 février 2017, soit au plus tard le 7 février au siège de la Communauté de Communes de la Dombes. Cependant, si le nombre de candidatures déposées dans les délais ne permet pas d'affecter la totalité des postes, des conseillers communautaires pourront faire acte de candidature au cours de la séance.

Les candidatures des titulaires sont :

<b>Prénom</b>	<b>NOM</b>	<b>COMMUNE</b>
Gabriel	THUILLIER	CHALAMONT
Sandrine	RUETTE	CHALAMONT
		CHATENAY
		CHATENAY
André	MICHON	CHATILLON LA PALUD
Pierre	BALLAND	CHATILLON LA PALUD
Jean Marie	CHENOT	CRANS
Julie	PRUNIER-NEYRET	CRANS
		LE PLANTAY
		LE PLANTAY
		SAINT NIZIER LE DESERT
		SAINT NIZIER LE DESERT
		VERSAILLEUX
		VERSAILLEUX
Jean Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN
Jacques	AMBRE	VILLETTE SUR AIN

Les candidatures des suppléants sont :

<b>Prénom</b>	<b>NOM</b>	<b>COMMUNE</b>
Sonia	DÉBIAS-SAÏD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
		CHATENAY
		CHATENAY
Frédérique	PITIOT	CHATILLON LA PALUD
Jean	COGNAC	CHATILLON LA PALUD
Myriam	RAVIER	CRANS
Cécile	KNOPKIEWICZ	CRANS
		LE PLANTAY
		LE PLANTAY
		SAINT NIZIER LE DESERT
		SAINT NIZIER LE DESERT
		VERSAILLEUX
		VERSAILLEUX
Daniel	COLL	VILLETTE SUR AIN
Edith	CHENE	VILLETTE SUR AIN

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide, par 58 voix pour et 1 abstention (M. LANIER) :

- **De désigner** les délégués titulaires et suppléants au Syndicat Mixte Basse Vallée de l'Ain, comme énoncés ci-dessus.

**XLIX- ELECTION DE DEUX DELEGUES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE SOCIAL INTERCOMMUNAL MOSAÏQUE**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'il convient de procéder à l'élection de deux délégués au sein du conseil d'administration du Centre Social Intercommunal Mosaïque.

Monsieur le Président rappelle que les candidatures devaient avoir été déposées huit jours avant le Conseil Communautaire du 16 février 2017, soit au plus tard le 7 février au siège de la Communauté de Communes de la Dombes. Cependant, si le nombre de candidatures déposées dans les délais ne permet pas d'affecter la totalité des postes, des conseillers communautaires pourront faire acte de candidature au cours de la séance.

Les candidatures sont :

<b>Prénom</b>	<b>NOM</b>	<b>COMMUNE</b>
Françoise	BERNILLON	ST NIZIER LE DESERT
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Monique	LACROIX	SAINTE ANDRE DE CORCY

Mme OTHEGUY retire sa candidature.

M. GIRER remercie Mme OTHEGUY pour ce retrait et précise qu'à la prochaine modification des statuts pour avoir 3 délégués, son nom sera proposé.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **De désigner** Mesdames Françoise BERNILLON et Monique LACROIX comme déléguées au conseil d'administration du Centre Social Intercommunal Mosaïque.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**L- ELECTION D'UN DELEGUE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE MUSICAL CM4C**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'il convient de procéder à l'élection d'un délégué au sein du conseil d'administration du Centre Musical CM4C.

Monsieur le Président rappelle que les candidatures devaient avoir été déposées huit jours avant le Conseil Communautaire du 16 février 2017, soit au plus tard le 7 février au siège de la Communauté de Communes de la Dombes. Cependant, si le nombre de candidatures déposées dans les délais ne permet pas d'affecter la totalité des postes, des conseillers communautaires pourront faire acte de candidature au cours de la séance.

La candidature est :

<b>Prénom</b>	<b>NOM</b>	<b>COMMUNE</b>
Patrick	MATHIAS	CHATILLON SUR CHALARONNE

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **De désigner** Monsieur Patrick MATHIAS comme délégué au sein du conseil d'administration du Centre Musical CM4C.

**LI- ELECTION DES MEMBRES DES ATELIERS THEMATIQUES DANS LE CADRE DE LA REVISION DU SCOT**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'il convient de procéder à l'élection de 4 titulaires et 2 suppléants dans les ateliers thématiques dans le cadre de la révision du SCoT de la Dombes.

Composition des ateliers thématiques dans le cadre de la révision du SCoT de la Dombes				
ATELIER 1	ATELIER 2	ATELIER 3	ATELIER 4	ATELIER 5
Urbanisation, habitat et aménagement de l'espace	Développement économique et aménagement commercial	Mobilités, transports et déplacements	Biodiversité, paysages et cadres de vie	Energie et gestion durable des ressources environnementales (eau, assainissement, déchets, risques et nuisances)

Les premières dates de réunions, pour chaque atelier, sont les suivantes :

- **Lundi 27 février, de 9 h à 12 h** : Atelier 3 - Mobilités, transports et déplacements
- **Lundi 27 février, de 14 h à 17 h** : Atelier 2 - Développement économique et aménagement commercial
- **Vendredi 3 mars, de 9 h à 12 h** : Atelier 4 - Biodiversité, paysages et cadres de vie
- **Vendredi 3 mars, de 14 h à 17 h** : Atelier 5 - Energie et gestion durable des ressources environnementales
- **Mardi 7 mars, de 9h à 12h** : Atelier 1 - Urbanisation, habitat et aménagement de l'espace

Les ateliers se passent à Chatillon sur Chalaronne.

Monsieur le Président rappelle que les candidatures devaient avoir été déposées huit jours avant le Conseil Communautaire du 16 février 2017, soit au plus tard le 7 février au siège de la Communauté de Communes de la Dombes. Cependant, si le nombre de candidatures déposées dans les délais ne permet pas d'affecter la totalité des postes, des conseillers communautaires pourront faire acte de candidature au cours de la séance.

M. GIRER indique que M. MARECHAL fait partie de tous les ateliers en tant que vice-président.

**- ATELIER 1 :**

Les candidatures des titulaires sont :

Prénom	NOM	COMMUNE	CONSEILLER
Lucette	LEVERT	CHATILLON SUR CHALARONNE	Communautaire
Françoise	BERNILLON	ST NIZIER LE DESERT	Communautaire
Jean Pierre	BARON	ST ANDRE DE CORCY	Communautaire
Patrice	FLAMAND	CHANEINS	Communautaire

Les candidatures des suppléants sont :

Prénom	NOM	COMMUNE	CONSEILLER
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX	Communautaire
Michel	LIVENAI	ST ANDRE DE CORCY	Communautaire

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :



- **De désigner** comme délégués titulaires et suppléants à l'atelier 1 - Urbanisation, habitat et aménagement dans le cadre de la révision du SCoT de la Dombes, comme énoncés ci-dessus.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**- ATELIER 2 :**

Les candidatures des titulaires sont :

<b>Prénom</b>	<b>NOM</b>	<b>COMMUNE</b>	<b>CONSEILLER</b>
Guy	MONTRADE	CHATILLON SUR CHALARONNE	Communautaire
Dominique	PETRONE	ST MARCEL	Communautaire
Françoise	BERNILLON	ST NIZIER LE DESERT	Communautaire
Jean Pierre	BARON	ST ANDRE DE CORCY	Communautaire

Les candidatures des suppléants sont :

<b>Prénom</b>	<b>NOM</b>	<b>COMMUNE</b>	<b>CONSEILLER</b>
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT	Communautaire
Marcel	LANIER	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Communautaire
Florent	CHEVREL	NEUVILLE LES DAMES	Communautaire

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **De désigner** comme délégués titulaires et suppléants à l'atelier 2 - Développement économique et aménagement commercial dans le cadre de la révision du SCoT de la Dombes, comme énoncés ci-dessus.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**- ATELIER 3 :**

Les candidatures des titulaires sont :

<b>Prénom</b>	<b>NOM</b>	<b>COMMUNE</b>	<b>CONSEILLER</b>
Fabienne	BAS-DEFARGES	CHATILLON SUR CHALARONNE	Communautaire
Françoise	BERNILLON	ST NIZIER LE DESERT	Communautaire
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT	Communautaire
Michel	MACON	VILLARS LES DOMBES	Municipal

Les candidatures des suppléants sont :

<b>Prénom</b>	<b>NOM</b>	<b>COMMUNE</b>	<b>CONSEILLER</b>

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **De désigner** comme délégués titulaires et suppléants à l'atelier 3 - Mobilités, transports et déplacements dans le cadre de la révision du SCoT de la Dombes, comme énoncés ci-dessus.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**- ATELIER 4 :**

Les candidatures des titulaires sont :

Prénom	NOM	COMMUNE	CONSEILLER
Pascal	CURNILLON	CHATILLON SUR CHALARONNE	Municipal
Françoise	BERNILLON	ST NIZIER LE DESERT	Communautaire
Jean Marie	CHENOT	CRANS	Communautaire
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX	Communautaire

Les candidatures des suppléants sont :

Prénom	NOM	COMMUNE	CONSEILLER
Guy	MONTRADE	CHATILLON SUR CHALARONNE	Communautaire
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT	Communautaire

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **De désigner** comme délégués titulaires et suppléants à l'atelier 4 - Biodiversité, paysages et cadres de vie dans le cadre de la révision du SCoT de la Dombes, comme énoncés ci-dessus.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

- **ATELIER 5 :**

Les candidatures des titulaires sont :

Prénom	NOM	COMMUNE	CONSEILLER
Françoise	BERNILLON	ST NIZIER LE DESERT	Communautaire
Christine	GRIMOUD	ST GERMAIN SUR RENON	Municipal
Régis	VISIEDO	ST GEORGES SUR RENON	Municipal
Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT	Communautaire

Les candidatures des suppléants sont :

Prénom	NOM	COMMUNE	CONSEILLER
Christophe	MONIER	ST GERMAIN SUR RENON	Communautaire
Françoise	GOZE	CHATENAY	Communautaire
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX	Communautaire
Michel	JACQUARD	CHATILLON SUR CHALARONNE	Communautaire

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **De désigner** comme délégués titulaires et suppléants à l'atelier 5 - Energie et gestion durable des ressources environnementales (eau, assainissement, déchets, risques et nuisances) dans le cadre de la révision du SCoT de la Dombes, comme énoncés ci-dessus.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **LII- ELECTION DES DELEGUES DE L'EPF DE L'AIN**

Dans le cadre de la fusion des intercommunalités, la Communauté de Communes de la Dombes est membre de droit de l'Etablissement Public Foncier de l'Ain au 1<sup>er</sup> janvier 2017, en tant que telle mais seulement sur son territoire couvert en 2016 soit l'ancienne Communauté de Communes Centre Dombes.

Les communes isolées membres des anciennes CC du Canton de Chalamont et Chalaronne Centre resteront membres mais au titre de l'Assemblée Spéciale seulement en 2017.

A ce titre, pour l'année 2017, la nouvelle Communauté de Communes de la Dombes doit désigner ses nouveaux représentants, soit 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants à l'Assemblée

Générale de l'EPF de l'Ain. Parmi ces délégués, 1 administrateur titulaire et 1 administrateur suppléant siégeront au Conseil d'Administration.

M. le Président lance un appel à candidatures.

Les candidatures des titulaires sont :

Prénom	NOM	COMMUNE	CONSEILLER
Michel	GIRER	MIONNAY	Communautaire
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES	Communautaire

Les candidatures des suppléants sont :

Prénom	NOM	COMMUNE	CONSEILLER
Thierry	PAUCHARD	STE OLIVE	Communautaire
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX	Communautaire

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **De désigner** pour représenter la Communauté de Communes de la Dombes à l'Assemblée Générale de l'Etablissement Public Foncier de l'Ain :

- Délégués titulaires : Michel GIRER – Isabelle DUBOIS
- Délégué suppléants : Thierry PAUCHARD – Laurent COMTET

- **De désigner** pour représenter la Communauté de Communes de la Dombes au Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de l'Ain :

- Administrateur titulaire : Michel GIRER
- Administrateur suppléant : Isabelle DUBOIS

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**LIII- ANNULATION DE LA DELIBERATION PORTANT SUR L'ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES**

Réuni en séance le 26 janvier 2017, le conseil communautaire a voté, par 35 voix contre 23 la constitution de la CLECT.

Par courrier en date du 8 février 2017, Monsieur le Préfet de l'Ain a rappelé les termes du IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (CGI) et notamment qu' « *Il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale soumis aux dispositions fiscales du présent article, à l'exclusion de ceux mentionnés au 5° du I de l'article 1379-0 bis, et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges. Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.* »

Le courrier précise encore : « *Il résulte de cet article que les conditions dans lesquelles le conseil de communauté de la communauté de communes a instauré cette commission et a fixé le nombre de ses membres ne sont pas conformes aux règles fixées par l'article précité puisque la décision a été adoptée par 35 voix pour et 23 voix contre, la majorité des deux tiers n'est pas ici réunie.* »

*Pour ces motifs, il convient d'inviter le conseil de communauté à annuler la délibération du 26 janvier dernier et à en reprendre une dans les conditions fixées par le code général des impôts. »*

Dans ces conditions, Monsieur le Président invite le conseil communautaire à annuler la délibération N° 2017-17 du 26 janvier 2017.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **D'approuver** l'annulation de la délibération 2017-17 du 26 janvier 2017 relative à l'élection des membres de la CLECT.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**LIV- ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES**

Suite à l'annulation de la délibération N° 2017-17 du 26 janvier 2017, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de désigner les membres de la CLECT en reprenant les obligations légales stipulées par l'article 1609 nonies C du CGI.

Le courrier du 8 février 2017 de Monsieur le Préfet de l'Ain invitant le conseil communautaire à annuler la délibération N°2017-17 précise attire également l'attention de Monsieur le Président sur la « *nécessité, pour l'organe délibérant, de fixer les modalités liées à la composition de la CLECT, la Loi se bornant à poser des règles principales (création par l'organe délibérant de l'EPCI et représentation de chaque commune par un membre au moins). Il convient notamment de décider, outre du nombre de représentant de chaque commune, des modalités de désignation de ces représentants, sachant que plusieurs solutions peuvent s'envisager : représentation des communes par les maires ou élection du ou des représentant(s) par le conseil de communauté ou par les conseils municipaux des communes membres, institution d'un suppléant dont le mode de désignation est à déterminer... ».*

Les principales règles fixées par la loi sont que la CLECT est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers et que chaque commune est représentée par un membre au moins.

Monsieur le Président rappelle que cette commission, qui constitue un groupe de travail chargé de rédiger un rapport sur le montant des charges transférées n'est pas décisionnaire. Les travaux de la CLECT nécessitent, pour l'évaluation de charges transférées, dans le cadre de transfert de compétence, une connaissance technique des domaines concernés et logiquement la présence des membres de l'exécutif en charge de ces dossiers.

Sur proposition de Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Dombes et au vu des obligations légales ci-dessus exposées, considérant que la CLECT doit avoir une bonne connaissance des finances tant des communes membres que de l'EPCI, il est proposé que la CLECT soit composée de 43 membres, représentant, outre le Président de la Communauté de Communes, les Maires des 36 communes ainsi que les Vice-Présidents et Conseillers Communautaires délégués.

M. GIRER propose de voter la composition de la CLECT à 36 membres : 23 pour - 36 contre.

La proposition avec 43 représentants est mise au vote : 36 pour – 23 contre.

M. GIRER soumet au vote la proposition de MM LARRIEU et GRANGE (60 membres) : 23 pour - 36 contre.

La suspension de séance demandée est autorisée par M. le Président.

M. GIRER propose un vote à bulletin secret, qui est validé par 28 voix.

M. GIRER soumet une proposition à 39 membres (36 maires + le Président + la Vice-présidente aux finances + la Vice-présidente au développement économique) avec un vote à bulletin secret : 37 pour – 21 contre – 1 blanc

Après plusieurs propositions et votes successifs, la majorité des deux tiers n'étant atteinte dans aucun cas, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées ne peut être composée.

**LV- BILAN DES ACTIVITES PERISCOLAIRES SUR LE TERRITOIRE CHALARONNE CENTRE DE NOVEMBRE A DECEMBRE 2016**

Présentation par M. MATHIAS.

Par délibération du 27 octobre 2016, le Conseil communautaire de l'ancienne Communauté Chalaronne Centre s'est prononcé pour la mise en place d'un troisième cycle d'activités périscolaires (cycle de sept séances) sur le territoire Chalaronne Centre, après les vacances scolaires de la Toussaint, pendant les TAP seulement.

Le coût prévisionnel avait été défini à **4 384,61 €** de la façon suivante :

Coût prévisionnel des actions	<b>2 534,61 €</b>
Coût d'intervention du Centre Social « La Passerelle »	<b>1 850 €</b> correspondant à une estimation forfaitaire de l'intervention professionnelle du Centre Social La Passerelle
<b>Total</b>	<b>4 384,61 €</b>

Pour les communes qui avaient déjà programmé une activité pendant les TAP au cours de la période concernée, une prise en charge financière est effectuée à hauteur de la moyenne des coûts horaires des activités périscolaires mises en place dans le cadre de l'action communautaire.

Le bilan financier de ce cycle fait apparaître une dépense globale, pour la Communauté de Communes, de **4 277,48 €**.

Coût réalisé des actions	<b>2 427,48 €</b>
Coût d'intervention du Centre Social « La Passerelle »	<b>1 850 €</b> correspondant à une estimation forfaitaire de l'intervention professionnelle du Centre Social La Passerelle
<b>Total</b>	<b>4 277,48 €</b>

Pour les communes de Baneins et Romans qui avaient déjà programmé une activité pendant les TAP au cours de la période concernée, la prise en charge financière s'élève à **278,67 €** chacune.

La prise en charge d'une activité existante pour l'école élémentaire Commerson, à Châtillon-sur-Chalaronne, est fixée à la somme de **418,01 €**. Elle est comprise dans le coût total des actions et dans le montant versé au Centre Social La Passerelle, qui assure la mise en œuvre et la coordination des activités périscolaires sur la Commune.

A ce montant, s'ajoute le coût d'intervention du Centre Social La Passerelle pour **1 850 €**.

Le montant total à verser au Centre Social « La Passerelle », pour ce dernier cycle d'activités périscolaires en 2016, s'élève donc à **3 720,14 €**.

Monsieur le Président propose d'approuver le bilan financier et qualitatif du cycle d'activités mis en place pendant les TAP, après les vacances de la Toussaint 2016 (novembre et décembre 2016) et de l'autoriser à procéder aux versements correspondants au Centre Social « La Passerelle » pour un montant de 3 720,14 €, aux communes de Baneins et Romans pour 278,67 € chacune.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **D'approuver** le bilan financier et qualitatif du cycle d'activités mis en place pendant les TAP, après les vacances de la Toussaint 2016 (novembre et décembre 2016),

- **D'autoriser** le Président à procéder aux versements correspondants au Centre Social « La Passerelle » pour un montant de 3 720,14 €, aux communes de Baneins et Romans pour 278,67 € chacune,

- **D'autoriser** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**LVI- ENQUETE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE D'ACQUISITION DE TERRAINS DU PROJET DE PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUE DE LA DOMBES A MIONNAY, AVEC MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE LA COMMUNE DE MIONNAY**

**POINT RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR.**

**LVII- CREATION D'UN POSTE 225/20KV DE MIONNAY ET SON RACCORDEMENT SOUTERRAIN A 225KV SUR LE POSTE DE CAILLOUX SUR FONTAINES : DEMANDE D'AVIS SUR LE DOSSIER COMMUN DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET DE DEMANDE D'APPROBATION DU PROJET D'OUVRAGE**

Présentation par M. PETRONE.

Régie Service Energie (RSE) alimente le réseau de distribution 20 000 volts du sud-ouest de la Dombes. En prenant en compte l'évolution des besoins énergétiques à venir, RSE ne possède pas une puissance suffisante pour alimenter le territoire.

Afin de renforcer et sécuriser l'alimentation électrique du sud-ouest de la Dombes, RSE prévoit la création d'un poste 225 000/20 000 volts sur la commune de Mionnay au niveau du futur Parc d'Activités Economiques de la Dombes.

RSE a donc demandé à RTE (Réseaux de Transports d'Electricité) de raccorder son futur poste au réseau public de transport d'électricité.

La solution envisagée par RTE est de raccorder le futur poste de Mionnay au poste de Cailloux-sur-Fontaines via une liaison souterraine simple circuit à 225 000 volts de 2.8 km.

Des demandes de déclaration d'utilité publique et d'approbation du projet d'ouvrage ont été déposées par RTE à la DREAL. Dans ce cadre, la Communauté de Communes est consultée pour émettre un avis.

Un plan de situation de la liaison souterraine est joint à la présente note.

M. PETRONE indique que c'est un poste source permettant d'avoir une très bonne électricité. La CCD n'a pas à sa charge les travaux.

Monsieur le Président propose d'émettre un avis favorable au projet.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **D'émettre** un avis favorable sur le dossier de demande d'utilité publique et d'approbation du projet d'ouvrage du projet de liaison souterraine 225kV entre le futur poste de Mionnay et le poste de Cailloux-sur-Fontaines.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**LVIII- OUVERTURE DE CREDITS EN INVESTISSEMENT**

Présentation par MME DUBOIS.

Monsieur le Président rappelle que comme le permet l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'exécutif de la collectivité territoriale peut en effet, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (budget prévisionnel et décisions modificatives), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Monsieur le Président sollicite l'autorisation du conseil communautaire pour mandater les dépenses d'investissements suivantes sur l'exercice 2017 avant le vote du budget :

- Marché conception réalisation pour la requalification du Centre Aquatique de Villars les Dombes (opération 176) pour 200 000.00 € au compte 2313,

- Voirie (opération 144) pour 9 000.00 € au compte 21712.

M. Gabriel HUMBERT et M. Ali BENMEDJAHED ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide par 41 voix pour, 10 voix contre et 6 abstentions :

- **De voter** cette ouverture de crédits par anticipation sur le budget général de la Communauté de Communes de la Dombes.

**LIX- AUTORISATION A M. LE PRESIDENT D'ENGAGER UNE PROCEDURE ADAPTEE DANS LE CADRE DU MARCHE PUBLIC DE COLLECTE ET TRANSPORT DU VERRE RECYCLABLE**

Présentation par M. JACQUARD.

Les marchés concernant la collecte et le transport du verre recyclable des trois anciennes communautés de communes arrivent à échéance :

- Au 30 juin 2017 pour la Communauté de Communes du Canton de Chalamont.

- Au 30 avril 2017 pour les Communautés de Communes de Centre Dombes et Chalaronne Centre.

Dans ces conditions, il convient d'organiser une nouvelle mise en concurrence permettant de choisir un prestataire qui assurera la collecte et le transport du verre recyclable sur le territoire de la Communauté de Communes de la Dombes.

**1-Définition de l'étendue du besoin à satisfaire**

Monsieur le Président énonce les caractéristiques essentielles de ce programme :

La présente consultation porte sur la collecte et le transport du verre recyclable sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes de la Dombes.

Le marché comprendra deux phases successives :

- Une première phase du 1er mai 2017 au 30 juin 2017 qui ne concernera que les territoires des anciennes Communauté de Communes Centre Dombes et Chalaronne Centre.

- Une seconde phase qui débutera au 1er juillet 2017 et s'appliquera jusqu'à la fin du contrat.

Cette phase concernera l'ensemble du territoire de la nouvelle Communauté de Communes de la Dombes.

La durée du marché est d'un an éventuellement reconductible une fois un an.

**2-Le montant prévisionnel du marché**

Monsieur le Président indique que le montant estimé annuellement à 75 000 € HT soit 150 000 € HT en cas de reconduction.

**3-Procédure envisagée**

Monsieur le Président précise que la procédure utilisée sera la procédure dite adaptée conformément aux dispositions de l'article 27 du décret du 25 mars 2016 n°2016-360 relatifs aux marchés publics.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **D'autoriser** Monsieur le Président à engager une procédure adaptée dans le cadre du marché public de collecte et transport du verre recyclable dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**LX- INFORMATIONS DIVERSES**

- Monsieur Jean-Pierre HUMBERT donne lecture d'un document dactylographié dans lequel il revient sur la situation financière de la Communauté de Communes du Canton de Chalamont. A l'appui d'éléments chiffrés précis, il présente un argumentaire qui vise à démontrer qu'en qualité de Président, en lien avec le 1<sup>er</sup> vice-président en charge des finances, il a géré les finances de la Communauté de Communes du Canton de Chalamont avec sérieux et efficacité.

- Présentation du logo de la CCD.



- Tenue du prochain Conseil Communautaire :

Jeudi 9 mars 2017 à 20h  
Salle des Fêtes de Villars les Dombes

- Récapitulatif des commissions :

- Finances, RH, Administration Générale : mercredi 22 mars à 19h00 à Chatillon sur Chalaronne
- Culture, vie associative, patrimoine, CLD, évènementiel : jeudi 23 mars à 20h00 à Chatillon sur Chalaronne
- Développement économique : lundi 27 février à 19h00 à Villars les Dombes
- Tourisme : jeudi 2 mars à 19h00 à Chatillon sur Chalaronne
- SCOT, PLUI, ADS : lundi 6 mars à 19h00 à Villars les Dombes
- Action sociale : jeudi 16 mars à 19h à Chalamont
- Environnement : jeudi 2 mars à 18h30 à Villars les Dombes
- Travaux : mercredi 1<sup>er</sup> mars à 18h30 à Chatillon sur Chalaronne
- SPANC et assainissement collectif : mardi 21 février à 20h00 à Villars les Dombes
- Transports, mobilité, gens du voyage : jeudi 23 mars à 18h00 à Chatillon sur Chalaronne
- Gemapi, Natura 2000, eau potable : mardi 7 mars à 19h00 à Chatillon sur Chalaronne

Fin de la séance : 00h30

Le secrétaire de séance,

M. JOSSERAND

Le Président de la Communauté de  
Communes de la Dombes,

M. GIRER